les premiers fonds nécessaires à la constitution de la caisse des retraites des travailleurs.

M. le ministre des finances. — Dans plusieurs États-Unis cours de la rente est supérieur à 100. En France, le cours de 3 0/0 n'est pas encore tout-à-fait au pair ; il est à 99. L'État évoque le marché des capitaux et ne leur dicte pas leurs cours. Si notre dette n'était pas de 25 milliards, nous pourrions faire une conversion plus avantageuses pour l'État. M. Burdeau est applaudi.

L'amendement si Avez est repoussé à mains levées.

L'article tel du projet est adopté.

Les Titres des établissements de bienfaisance

M. Larochefoucauld, dépose à la suite de l'art. 1er sa disposition additionnelle concernant les titres des établissements de bienfaisance.

M. le Président. — Ce te disposition viendra plus utilement à l'article 7.

M. le ministre des finances. — Cette observation n'implique pas d'ailleurs l'acceptation par le gouvernement de la proposition.

M. La rochefoucauld. — Le projet propose frappe cruellement les pauvres et ma proposition tend à ne pas appliquer la conversion les rentes à 1 0/0 appartenant à des établissements de bienfaisance.

Je m'adresse à votre cœur et vous supplie de voter mon amendement.

M. Jourde. — Je demande à M. le Ministre des finances qu'il n'accroissement sur un point qui se trouve engagé dans ce débat.

Par le fait de cette conversion les engagements de l'État qui ne ressemblent pas à des engagements commerciaux ne de b.nque.

Comme par attrapade on a pris à l'égard l'anciens serviteurs serviteurs trappés. Il faudrait donc ne pas affecter une partie des résultats de la conversion à forger le bonde qui sera fait à ces ouvriers.

M. le Mini tre des Finances. Je tiens à rassurer M. Jourde : son inquiétude n'est pas fondée : l'État a fait avec la caisse des dépôts, un contrat qui permet de ne rien craindre en ce qui concerne la retraite.

Quant aux établissements de bienfaisance, il s'agit d'une opération de charité et on ne peut en obéirs des droits de l'État et des créanciers.

Il y a deux choses à con-idérer : d'abord l'opération de la conversion en elle-même qui doit être faite quand on peut la faire ; ensuite la diminution de certaines ressources. C'est une question à part. Le principe qui doit être discuté en dehors des droits de l'État.

La disposition additionnelle de M. Larochefoucauld est repoussée par 388 voix contre 83.

Les articles 2 à 14 sont adoptés sans discussion.

L'impôt sur la propriété non bâtie

Il y a un certain nombre de dispositions additionnelles ; la première de M. Jaurès, tendant à affecter le produit de la conversion au dégrèvement du principal de l'impôt sur la propriété non bâtie.

M. Jaurès. — La partie du pays qui n'a pas de rentes est appelée pour une très large part à payer les impôts.

Les ouvriers-ci accèlèrent à coup sûr l'avènement du socialisme mais il faut que la vitalité du pays même ne soit pas atteinte.

A la crise qui s'est produite à cause de la sécheresse s'est ajoutée la débâcle des blés et du vin.

Il faudra opposer des remèdes multiples à cette crise. Il vous dit qu'il y a lieu de prendre le premier remède que vo s fournit la commission. C'est à la petite démocratie rurale qu'il faut appliquer le produit de la Conversion. Dans des occasions diverses MM. Léon Say, Allain-Target et Tirard ont indiqué que le dégrèvement agricole ne pourrait se faire qu'avec le produit des conversions.

Les suggestions solennellement pris par le gouvernement lui-même n'ont pas été tenues. De nouvelles déceptions seraient déplorables. Si l'on fait l'accumulation des charges sur la propriété agricole en face de la diminution de ses revenus on est obligé de conclure qu'il faut porter un remède à cette situation, et dès aujourd'hui.

Peut-être reprocherez-vous aux auteurs de la proposition de vouloir en aide à la grande propriété.

M. Poincaré. — La succès de la conversion n'est pas dans la rapidité avec laquelle elle sera faite mais dans la façon dont on l'opérera.

M. Jaurès. — Ne laissons pas échapper les 65 millions de la conversion. Si nous les laissons échapper nous ne les reverrons plus.

M. Turrel interrompt.

M. Jaurès. — M. Turrel m'invite à économiser votre esprit dans les couloirs, ce n'est pas pour que vous en abusiez ici. (Rires et applaudissements).

Je demande à la Chambre de voter mon amendement.

M. Raquet. — Il faut réserver la question des fonds car il y a des réformes qui coûteront de l'argent entrainer la caisse de retraites.

M. Burdeau. — La somme n'est pas encore acquise. Voter d'abord la conversion.

Quand vous connaîtrez les ressources produites vous pourrez en disposer. La première nécessité qu'impose c'est l'équilibre du budget. Le gouvernement est disposé à venir en aide à l'agriculture,

Attendez le vote du budget pour disposer du produit de la conversion.

Vote de l'amendement Jaurès

Par 270 voix contre 240 la Chambre vote la première partie de l'amendement Jaurès tendant à affecter le produit de la conversion au dégrèvement de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties.

Les propriétés cultivées

M. de Ramel. — Nous ne voulons voter la conversion que conditionnellement. Nous voulons qu'elle serve à des dégrèvements et non à être engloutie dans le gouffre du déficit.

M. Mouvier. — Alors vous voulez agréver le déficit.

M. de Ramel. — Ce n'est pas ceux qui l'avons fait. C'est au profit de ceux qui sont écrasés par l'impôt que doit être faite la conversion qui atténue les rentes qui ne paient pas l'impôt.

Je dépose un amendement tendant à affecter le produit de la conversion au dégrèvement des propriétés cultivées à l'exception des forêts, bois et autres lieux d'agrément.

Le Président. — Il y a une seconde partie à l'amendement de M. Jaurès.

M. de Ramel. — Je demande la priorité pour mon amendement qui a été déposé avant la 2me partie de l'amendement Jaurès.

M. Leydet. — L'amendement Jaurès a été mis aux voix. On ne peut pas revenir sur une autre proposition.

M. de Ramel soutient au milieu du bruit la priorité de son amendement.

M. le président maintient le droit de l'amendement Jaurès d'être mis aux voix en suite.

La seconde partie de l'amendement Jaurès

M. Burdeau. Le gouvernement ne se pose pas en face de la 2me partie. C'est sur le vote de l'ensemble qu'il fera connaître son sentiment.

La 2me partie de l'amendement Jaurès qui tend à affecter le produit de la conversion aux petits agriculteurs qui cultivent eux-mêmes leurs terres est adoptée par 403 voix contre 70.

VIVE EMOTION

L'émotion dans la salle est très vive.

M. Casimir Périer, président du Conseil, mandé en toute hâte fait son entrée. Ses collègues sont très animés.

M. Burdeau demande la parole, on l'écoute religieusement.

La question de confiance

M. Burdeau. — Si l'ensemble de l'amendement Jaurès était voté le gouvernement peut-il les conditions qui permettraient de le faire. Il ne pourrait pas assumer dans ces conditions la responsabilité du pouvoir.

M. Millerand. — La Chambre vient d'émettre deux votes réfléchis. Il n'y a pas eu d'équivoque. On nous demande de nous dégager à un quart d'heure de distance, vous ne le ferez point.

Intervention du président du Conseil

M. Casimir Périer. — Dans l'intérêt même de l'opération en cours je demande à la Chambre d'en tar toute autre question.

En ne le faisant pas, elle conserverait une responsabilité que pour notre part nous ne partagerons pas.

Le gouvernement connaît les besoins de l'agriculture. Il est disposé à faire tout ce qui peut en aide tout ce qui sera nécessaire. Mais il a des responsabilités. Il a la garde du crédit de la France. Il ne peut pas faillir à sa tâche. Les ministres qui sont sur ces bancs n'accepteront pas l'amendement Jaurès.

Réponse de M. Jaurès

M. Jaurès. — Le gouvernement dit : Vous, n'opposent au vote que la Chambre vient d'émettre. Il fallait les faire valoir avant. (Applaudissements).

Il n'y aurait plus de gouvernement, dites-vous, si l'amendement était voté. Je dis de mon côté que s'il était repoussé il n'y aurait plus de Chambre.

La première des libertés c'est la dignité des assemblées.

L'ensemble est repoussé

On vote sur l'ensemble de l'amendement Jaurès. Il est repoussé par 306 voix contre 206 sur 512 votants.

Le gouvernement est sauvé à une majorité inespérée par ses meilleurs amis.

Les invalides du Travail

Un socialiste s'écrie : Ils se sont dégagés. (Bruit prolongé).

M. Grousier sont en amendement cherchant à affeurer le produit de la conversion à la Caisse des Invalides du Travail

M. Burdeau. — Le gouvernement repousse l'amendement. Mais je dis même que qu'il n'a pas l'engagement de présenter une loi sur les retraites ouvrières.

Une voix sur les bancs socialistes. — Allez voter contre les travailleurs.

L'amendement est repoussé par 317 voix contre 131.

VOTE DE LA CONVERSION

On vote sur l'ensemble du projet de conversion.

L'ensemble du projet de conversion est adopté par 457 voix contre 1.

M. de Ramel reprend son amendement ainsi qu'une protection distincte.

M. Casimir Perier le combat.

Le bureau constate que la Chambre n'est pas en nombre.

On statue a de nouveau à la prochaine séance.

Demain séance publique.

La séance est levée à 8 heures.

Physionomie de la séance

Par suite de la réunion des bureaux et du scrutin qui a eu lieu à la tribune pour la nomination de deux membres de la Commission supérieure du travail, la séance publique n'a commencé en réalité que vers quatre heures. M. P. Lucard rapporteur de la commission des crédits en plénomènes avant le milieu d'un « Ilence parfait, son rapport sur le projet de conversion. M. Avez, qui était chargé de le fournir la commission. C'est à la petite démocratie rurale qu'il faut appliquer le produit de la Conversion. Dans des occasions diverses MM. Léon Say, Allain-Target et Tirard ont indiqué que le dégrèvement agricole ne pourrait se faire qu'avec le produit des conversions.

Les suggestions solennellement pris par le gouvernement lui-même n'ont pas été tenues. De nouvelles déceptions seraient déplorables. Si l'on fait l'accumulation des charges sur la propriété agricole en face de la diminution de ses revenus on est obligé de conclure qu'il faut porter un remède à cette situation, et dès aujourd'hui.

Peut-être reprocherez-vous aux auteurs de la proposition de vouloir en aide à la grande propriété.

M. Poincaré. — La succès de la conversion n'est pas dans la rapidité avec laquelle elle sera faite mais dans la façon dont on l'opérera.

M. Jaurès. — Ne laissons pas échapper les 65 millions de la conversion. Si nous les laissons échapper nous ne les reverrons plus.

M. Turrel interrompt.

M. Jaurès. — M. Turrel m'invite à économiser votre esprit dans les couloirs, ce n'est pas pour que vous en abusiez ici. (Rires et applaudissements).

Je demande à la Chambre de voter mon amendement.

M. Raquet. — Il faut réserver la question des fonds car il y a des réformes qui coûteront de l'argent entraîner la caisse de retraites.

M. Burdeau. — La somme n'est pas encore acquise. Voter d'abord la conversion.

Quand vous connaîtrez les ressources produites vous pourrez en disposer. La première nécessité qu'impose c'est l'équilibre du budget. Le gouvernement est disposé à venir en aide à l'agriculture,

Attendez le vote du budget pour disposer du produit de la conversion.

Vote de l'amendement Jaurès

Par 270 voix contre 240 la Chambre vote la première partie de l'amendement Jaurès tendant à affecter le produit de la conversion au dégrèvement de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties.

Les propriétés cultivées

M. de Ramel. — Nous ne voulons voter la conversion que conditionnellement. Nous voulons qu'elle serve à des dégrèvements et non à être engloutie dans le gouffre du déficit.

M. Mouvier. — Alors vous voulez agréver le déficit.

M. de Ramel. — Ce n'est pas ceux qui l'avons fait. C'est au profit de ceux qui sont écrasés par l'impôt que doit être faite la conversion qui atténue les rentes qui ne paient pas l'impôt.

Je dépose un amendement tendant à affecter le produit de la conversion au dégrèvement des propriétés cultivées à l'exception des forêts, bois et autres lieux d'agrément.

Le Président. — Il y a une seconde partie à l'amendement de M. Jaurès.

M. de Ramel. — Je demande la priorité pour mon amendement qui a été déposé avant la 2me partie de l'amendement Jaurès.

M. Leydet. — L'amendement Jaurès a été mis aux voix. On ne peut pas revenir sur une autre proposition.

M. de Ramel soutient au milieu du bruit la priorité de son amendement.

M. le président maintient le droit de l'amendement Jaurès d'être mis aux voix en suite.

La seconde partie de l'amendement Jaurès

M. Burdeau. Le gouvernement ne se pose pas en face de la 2me partie. C'est sur le vote de l'ensemble qu'il fera connaître son sentiment.

La 2me partie de l'amendement Jaurès qui tend à affecter le produit de la conversion aux petits agriculteurs qui cultivent eux-mêmes leurs terres est adoptée par 403 voix contre 70.

VIVE EMOTION

L'émotion dans la salle est très vive.

M. Casimir Périer, président du Conseil, mandé en toute hâte fait son entrée. Ses collègues sont très animés.

M. Burdeau demande la parole, on l'écoute religieusement.

La question de confiance

M. Burdeau. — Si l'ensemble de l'amendement Jaurès était voté le gouvernement peut-il les conditions qui permettraient de le faire. Il ne pourrait pas assumer dans ces conditions la responsabilité du pouvoir.

M. Millerand. — La Chambre vient d'émettre deux votes réfléchis. Il n'y a pas eu d'équivoque. On nous demande de nous dégager à un quart d'heure de distance, vous ne le ferez point.

Intervention du président du Conseil

M. Casimir Périer. — Dans l'intérêt même de l'opération en cours je demande à la Chambre d'en tar toute autre question.

En ne le faisant pas, elle conserverait une responsabilité que pour notre part nous ne partagerons pas.

Le gouvernement connaît les besoins de l'agriculture. Il est disposé à faire tout ce qui peut en aide tout ce qui sera nécessaire. Mais il a des responsabilités. Il a la garde du crédit de la France. Il ne peut pas faillir à sa tâche. Les ministres qui sont sur ces bancs n'accepteront pas l'amendement Jaurès.

Réponse de M. Jaurès

M. Jaurès. — Le gouvernement dit : Vous, n'opposent au vote que la Chambre vient d'émettre. Il fallait les faire valoir avant. (Applaudissements).

Il n'y aurait plus de gouvernement, dites-vous, si l'amendement était voté. Je dis de mon côté que s'il était repoussé il n'y aurait plus de Chambre.

La première des libertés c'est la dignité des assemblées.

L'ensemble est repoussé

On vote sur l'ensemble de l'amendement Jaurès. Il est repoussé par 306 voix contre 206 sur 512 votants.

Le gouvernement est sauvé à une majorité inespérée par ses meilleurs amis.

Les invalides du Travail

Un socialiste s'écrie : Ils se sont dégagés. (Bruit prolongé).

M. Grousier sont en amendement cherchant à affeurer le produit de la conversion à la Caisse des Invalides du Travail

M. Burdeau. — Le gouvernement repousse l'amendement. Mais je dis même que qu'il n'a pas l'engagement de présenter une loi sur les retraites ouvrières.

Une voix sur les bancs socialistes. — Allez voter contre les travailleurs.

L'amendement est repoussé par 317 voix contre 131.

VOTE DE LA CONVERSION

On vote sur l'ensemble du projet de conversion.

L'ensemble du projet de conversion est adopté par 457 voix contre 1.

M. de Ramel reprend son amendement ainsi qu'une protection distincte.

M. Casimir Perier le combat.

Le bureau constate que la Chambre n'est pas en nombre.

On statue a de nouveau à la prochaine séance.

Demain séance publique.

La séance est levée à 8 heures.

SÉNAT

Séance du 16 Janvier

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Demole, vice-président.

Lettre de M. Challemel-Lacour

M. le président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Challemel-Lacour, président du Sénat.

Monsieur le président,

J'ai le profond regret de ne pouvoir me rendre aujourd'hui au Sénat, étant, il y a huit jours d'une indisposition douloureuse, quoique sans gravité, dont je n'avais pas eu depuis près de trois ans le moindre ressentiment, j'espère la bien être en état de me rendre à la séance de mardi, pour procéder à l'installation du bureau. Une soirée trop du mal m'oblige à garder la chambre pour deux ou trois jours encore ; j'éprouve une vive contrariété.

Le Sénat ne peut douter que j'ai la plus grande impatience de lui adresser mes remerciements. Vous me faites qu'il voulu bien me témoigner son indulgence habituelle.

Et agréant mes excuses, veuillez, M. le président et chère collègues, recevoir les assurances de mon affectueuse considération.

CHALLEMEL-LACOUR.

Discours de M. Demole

M. Demole. — Le Sénat me permettra sans doute, en attendant le jour prochain où son président pourra en mains la direction de nos débats, d'offrir l'expression de nos sympathies au collègue respectable, que son âge a appelé à présider nos délibérations et à qui de nous qui ont dû, à l'heureux privilège de leur jeunesse relative, de l'avoir comme secrétaires. (Très bien).

A tous j'adresse, et je crois pouvoir le faire au nom du Sénat tout entier, nos plus vifs remerciements.

Election d'un sénateur

Il est procédé au tirage au sort du département appelé à élire un sénateur, en remplacement de M. Schœcher, inamovible décédé.

Le département de la Meuse est désigné.

Validation d'élections

Le Sénat valide, sans discussion, les élections de la Manche, Algre, Corse, Gard.

Le Sénat fixe l'ordre du jour de sa prochaine séance et suspend la séance 4 quatre heures moins le quart pour le dépôt du projet de loi sur la conversion en discussion à la Chambre.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 7 h. 55.

M. Antonin Dubost propose un projet relatif à la conversion du 4 1/2 en 3 1/2 adopté par la Chambre.

Sur la demande de M. Boulanger, rapporteur général le Sénat décide de se réunir demain à qu'ire heures.

La séance est levée à huit heures.

LES ANARCHISTES

L'AFFAIRE VAILLANT

Seconde visite de Mme Marchal à Vaillant

Paris, 16 janvier. — Mme Marchal est arrivée à une heure de l'après-midi à la Roquette et a pu voir Vaillant, en se conformant aux mêmes prescriptions que samedi dernier.

Elle venait s'entretenir principalement avec l'anarchiste de la situation de sa fille Sidonie. Immédiatement après cette courte visite, elle s'est fait conduire chez Mr Labori, avec qui elle s'est rendue auprès du juge d'instruction.

La fille de Vaillant

Les gens qui désirent adopter la petite Sidonie deviennent de plus en plus nombreux. Aujourd'hui sont arrivées à Vaillant lui demandant sa fille, des lettres de Séverine, de Paule Minck et une dépêche de Mme Rochefort-Luçay. M. Freveaux, qui a télégraphié de Nantes : « Adopte Sidonie. Lettre suit. »

Mais Sidonie a été enlevée dimanche par les gens anarchistes et placée chez l'un d'eux nommé Constant Martin qui tient rue Joquelet près de la Bourse une crémerie très achalandée.

A un de nos confrères, Martin avait déclaré cette après-midi que la petite Sidonie partirait demain ou après-demain pour la campagne.

UNE PERQUISITION

Mais dès que la police eut en connaissance de l'endroit où se trouvait l'enfant, elle fit irruption chez le restaurateur et opéra une perquisition.

Constant Martin arrêté a été remis en liberté dans la soirée mais la petite Sidonie était retournée à Choisy-le-Roi avec la femme Marchal.

A PARIS

L'anarchiste mystérieux

Le jeune homme chez qui M. Clément a passé quelques jours avant le meurtre, se nomme M. Henri Gauche.

Il est l'un des deux secrétaires de la *Revue libertaire*, revue littéraire autant qu'anarchiste. Il a même publié récemment un livre intitulé d'un prochain livre de M. Sébastien Faure qui paraîtra sous le titre de : *Essai de philosophie libertaire*.

Le jeune homme de cette jeune revue sont situés dans une rue qui serpente le long de la butte Montmartre.

— Montez un étage et demi, nous dit la concierge vous verrez écrit sur la porte : « Gauche » d'un petit escalier en pierre vous frapperez à la première porte à droite.

— Entrez, nous répondit-on. Dans une salle qu'égayent de nombreuses affiches aux tons vieux, de Chéret et autres, quelques jeunes gens devisent autour d'une table où gisent éparpillés les journaux du parti.

— Nous ne recevons pas de journalistes, nous déclare-t-on, mais le nom que vous invoquez est celui d'un « sympathisant ».

— Vous voudriez des renseignements sur la perquisition faite chez notre ami ? Quel dommage qu'il ne soit pas là lui-même ! Il ne mâche pas sa mots. Il vous donnerait des détails curieux.

La policier a, en somme, emporté peu de chose. Se rendant chez un anarchiste, il s'attendait sans doute à saisir dans un tiroir, mais après tout il avait une certaine résance.

Aussi le commissaire a-t-il exécuté sa mission avec une politesse inouïe. Il fait acquiès, y mettant toutes sortes de formes, s'excusant devant les dames, et il cause de l'exécution possible de Vaillant.

— Voyez-vous, nous dit-il, la société bourgeoise a trop peur pour ne pas vouloir la tête de Vaillant. Après tout, ne vaut-il pas mieux ? Le sang appelle le sang.

Je ne crois pas à cette vieille théorie, lui répliqué-t-on. Pour Vaillant, la mort vaut mieux que la vie, même en supposant qu'on savoir quelque chose par les détails que nous avons sur l'existence de l'ami et de Duval, mais pour nous-mêmes, qui avons le culte de la vie, qui savons que moins oublieuse du nom et des actes de nos compagnons pendant qu'ils sont au vie ; et je ne crois pas que nous devions préférer pre que la mort de Vaillant.

Le dialogue continue, mais M. Gauche, l'anarchiste mystérieux, frère d'un fonctionnaire ne vient toujours pas.

L'exécution

Par s, 16 janvier. — La *Gazette de France* dit qu'à l'issue du conseil des ministres, une conférence a eu lieu place Beauvau, entre MM. Raynal, *ministre de l'intérieur*, Fournier, directeur de la sûreté générale et Lépine, préfet de police.

La conférence a dû porter spécialement sur les mesures à prendre en vue de l'exécution possible de Vaillant.

Correspondan diplomatique

AVEC LA BELGIQUE

Paris, 16 janvier. — Une correspondance diplomatique est échangée depuis quelques jours entre le M nistre des affaires étrangères et le gouvernement belge, au sujet des affaires anarchistes. On connaîtra, dit-on, le jour de l'interpellation de M. Clovis Hugues, le résultat de cette correspondance, qui aura une grande importance sur le résultat du vote de la Chambre.

Interdiction d'un journal belge

Paris, 16 janvier. — Par décision spéciale, délibérée en conseil des ministres, le ministre de l'intérieur interdit la circulation en France du journal le *Libertaire*, publié à Bruxelles.

A l'Etranger

LA DYNAMITE A SERAING

Hier matin on a découvert, au quai Neuf, un paquet de cartouches de dynamite Nobel, de Hibourg.

La gendarmerie a ouvert une enquête sur cette découverte.

DERNIÈRE HEURE

Exécution capitale

Paris, 16 janvier. — Ce soir, M. Deibler est parti pour Melun où il doit procéder à l'exécution de Chorier, ouvrier mineur condamné d'assassinat sur M. Robert de la Villeheux.

Elections de délégués mineurs

Voici les résultats des élections qui ont eu lieu dimanche dernier :

Mines de Lens — Circonscription de la fosse n° 5.

Votants 398.

Octave Delcourt, délégué 189 voix, élu.

J.-B. Dorme, délégué, 188 voix, élu.

T. Lepagnot, 53 voix ; A. Lepagnot, 53 ; Jacques, 26 ; Legrand, 26.

Ces quatre derniers étaient cand dats de la Congrégation.

Circonscription de la fosse n° 6.

Votants 136.

Clérice Rolle, délégué, 103 voix, élu.

Moura, 36.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'Election de Roubaix

On nous adresse la note suivante :

Le comité de l'Union social et patriotique nouvellement institué dans le but de combattre la candidature du *déserteur Culine*, s'est réuni hier soir, à 9 heures, au café Renard, boulevard Gambetta, pour discuter les moyens à employer pour mener à bonne fin l'élection de d'manche.

Un membre du comité a d'abord présenté M. Jules Hazebrouck, candidat nullement politique.

M. Hazebrouck explique en peu de mots qu'il a accepté cette candidature par dévouement.

Comme beaucoup d'électeurs, il est outré de l'injure faite, depuis deux ans, au suffrage universel, par l'élection de Culine, cet ane en déserteur.

Sa candidature est purement et simplement patriotique, c'est sur ce principe qu'il se présente et il s'engage s'il est élu, de ne s'occuper que des intérêts roubaisiens.

La fin de la réunion a été consacrée aux questions matérielles et de détail relatives à l'élection.

Canton de Roubaix-Est

Le Comité de l'Union sociale et patriotique nous fait la communication suivante :

Pour la sixième fois, l'on va infliger à la ville de Roubaix le honte de la présence du déserteur Culine pour la représenter au Conseil d'arrondissement.

Un comité spé ial, qui prend le titre de Comité d'un ou sociale et patriotique, représentant toutes les opinions politiques pour opposer à la candidature déshonorante et anti-patriotique de Culine, une candidature honnête et patriotique, un candidat honnête et patriote qui portera sur cette candidature le nom de Jules Hazebrouck, ancien employé.

En fai ant appel au dévouement et au patriotisme de M. Hazebrouck pour lui faire accepter la candidature, le *Comité de l'Union sociale et patriotique* a décidé, dans cette élection, de laisser de côté toutes les questions politiques, de façon que tous les partis honnêtes qui sont sans arrière pensée, en opposition à un déserteur, voter pour un candidat, avant tout Français et Roubaisien.

***

On nous demande d'autre part, l'insertion de l'affiche suivante :

Election au Conseil d'Arrondissement

Electeurs,

Je me présente à vos suffrages sans y être invité par aucun comité ou politique. Un grand nombre de Roubaisiens appartenant aux différentes nuances d'opin on se sont groupés sur le terrain patriotique pour combattre la candidature du déserteur Culine présentée par les révolutionnaires comme un défi à notre patriotisme.

Ce groupe d'électeurs patriotes m'a demandé d'être son porte-drapeau en cette élection et j'ai accepté, considérant comme un honneur d'être d'ère seul choisi pour la défense d'une cause aussi juste.

Partisan de la forme gouvernementale actuelle, je ne ferai pas de programme politique, puisque je réclame les suffrages de tous les électeurs patriotes, sans leur demander quelles sont leurs préférences politiques.

Les conseillers d'arrondissement n'ont d'ailleurs point le droit de formuler de vœux politiques, et je m'engage, si vous m'élisez, à rester dans les attributions qui leur sont conférées par la loi.

Ce que je veux c'est vous aider à débarrasser Roubaix d'une agitation entretenue par l'élection continuelle d'un déserteur anti-patriote.

Ce que je veux c'est que les intérêts roubaisiens soient défendus au Conseil d'arrondissement et que la place qui vous a été ainsi prise par l'exploitation des travailleurs, le droit avoir quelque droit aux suffrages des honnêtes gens qui ont gardé au cœur les idées de patrie, de famille et d'honneur entre Français.

C'est avec confiance que je sollicite les suffrages.

Jules HAZEBROUCK.

Chronique Régionale

Décorations académiques. — Aux nominations que nous avons données hier, nous devons ajouter les suivantes que nous trouvons dans l'*Officiel* :

Officiers de l'Instruction publique

MM. Waremhourg, directeur du cours complémentaire d'Hénin Liétard; Prancher, principal du collège de Maubeuge; Renaux, professeur au lycée de Douai, secrétaire général de l'*Union géographique du Nord*; Verlaix, administrateur de l'école des arts industriels de Roubaix, délégué cantonal.

Officiers d'Académie

MM. Crepel, instituteur à Haverincourt; Decoinack, conseiller municipal d'Arras; Vaillant, rédacteur en chef de l'*Avenir d'Arras*; Delcro x, président du Conseil de prud'homme, conseiller municipal d'Aubergine; Rauxpharmacien, conseiller municipal à Avesnes, délégué cantonal; Bruyer, directeur de la Société pharmacique de Maubeuge; Van Beckhoven, directeur de la Société chorale du Cateau, *sous-chef de la musique municipale*.

Boutique, membre du comité des sociétés élèves du lycée de Douai, secrétaire de la Société de phrenophile du Nord, à Douai; Dujardin, conseiller municipal à Monchecourt, délégué cantonal; Kuss, ingénieur en chef des mines, directeur de l'école des maîtres-ouvriers à mineurs de Douai; Choehoy, instituteur à Neuville-en-Ferrain; Leroux, architecte à Tourcoing; Vincent, maire de Mouvaux, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal; Albert Masurel, créateur et directeur de la symphonie de Tourcoing.

***

Parmi les décorations académiques que nous venons de publier, nous voulons relever particulièrement celles de nos amis Tolbert, de Dunkerque et Louis Lefebvre, de Lille.

Tolbert,—depuis qu'il a pris à Dunkerque la direct ou du journal le *Phare* — a mené avec une ardeur infatigable la lutte pour les idées démocratiques et républicaines et il a contribué pour une grande part à l'échec du boulangiste Lalou.

Quant à notre ami Louis Lefebvre, son dévouement aux œuvres de bienfaisance et d'instruction, l'initiative et le zèle dont il a fait preuve dans l'organisation des cantines scolaires, méritaient amplement la distinction dont il vient d'être l'objet.

Nous prions nos deux excellents amis d'accepter nos félicitations des plus sincères et les plus chaleureuses.

Nous félicitons également tous nos correligionnaires politiques dont les noms figurent dans la liste des nouveaux décorés.

Nouvelles militaires. — M. Bidon, capitaine en ler au 15e régiment, 3e batterie, a été classé au ler groupe, 3e batterie, et désigné pour occuper l'emploi de sous-directeur adjoint de l'école centrale de pyrotechnie militaire.

M. Lamarque, capitaine en ler à l'état-major partic., 3). à l'atelier de construction de Bourges (provisoir), a été classé au 15e régiment, 3e batterie pour y faire le service.

M. le colonel Gilly, ex-chef des bataillons au 110e de ligne est arrivé à Lille comme major de la place en remplacement de M. le colonel Michel appelé aux fonctions de sous-chef de cabinet du Ministre de la Guerre. M. le commandant Pat, *exerçait par intérim*, depuis le départ du colonel Michel, les fonctions de major de la garnison.

Personnel administratif. — *Contributions indirectes* — M. Guimbert, commis principal à Lille, est élevé au grade de contrôleur à M. Delmas, commis à Avesnes-le-Sec est nommé à Tourcoing en remplacement de M. Vergilot, nommé commis principal à Villeneuve-St-Georges.

Chronique Locale

ROUBAIX

Distinctions honorifiques. — Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Julien Koenig, directeur de l'Ecole nationale de musique, *directeur de la Grande Harmonie* vient d'être nommé officier de l'Instruction publique et M. Georges Delaporte, pharmacien officier d'académie.

M. Delaporte est ancien membre du comité de l'Union France de la Jeunesse, ancien président de la d'Union des Etudiants de l'Etat de Lille, pharmacien de la *société des sauveteurs du Nord* et du corps des sapeurs-pompiers de Roubaix.

Nous adressons aux deux nouveaux promus nos plus vives félicitations.

— Nous apprenons que Mme Derasse-Pardon, vient d'obtenir de M. le Préfet du Nord, une médaille d'argent pour services donnés à la vaccination.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire le vendredi prochain 19 janvier à huit heures du soir pour l'examen de l'or ire du jour suivant.

1. Bourses et subsides, institution de jeunes aveugles de Ronchin. Le jeune Chalo, demande de bronzeur.

Bourses et subsides, école nationale des Arts industriels, le jeune Cornet, lettres de la Chambre de commerce et de la société d'encouragement à l'art et à l'industrie.

Caisse des écoles, budget de l'exercice 1894, avis du conseil municipal.

Compte de 1889, injonction de la cour des comptes.

Ostrol, demande d'abonnement par les brasseurs.

Budget primitif de 1894, observations de M. le Préfet du Nord.

Bâtiments communaux, chauffage, fourniture de charbon, mise en adjudication.

Bâtiments communaux, assurance contre l'incendie, approbation d'avenants.

Voirie communale, demande de classement: impasse Nibuchodonor.

Voirie communale, classement, avis du conseil sur les résultats de l'enquête.

Rapports des commissions

Bâtiments communaux. — Chauffage en 1893, demande d'un crédit supplémentaire. M. Boucherie.

Id. Gymnase municipal, réfection de la toiture des bas côtés. M. Boucherie.

Id. Abattoir communal, construction d'échelodre. M. Petit.

Voirie municipale. — place de la gare de Roubaix, demande d'alignement. M. Wichart.

Id. Rue Franklin (partie comprise entre la rue Pierre de Roubaix et la rue de Sebastopol) classement et alignement. M. Wichart.

Id. Rue de Maubeuge (partie comprise entre la rue de Rouvroy et la rue Montgolfier) demande de classement et de mise en état de visibilité. M. Delièvre.

Id. rue Drouet (section comprise entre la rue Buffon et la rue de Flandre) demande de classement et de mise en état de visibilité. M. Wichart.

Id. Rue Neuve-Rue, demande de classement. M. Wichart.

Id. Rue d'Ely, rétrocession d'une parcelle de terrain inutile. M. Bourgeois.

Id. Rue Pellart (section comprise entre la rue de l'Hospitalet et la rue Lacroix) classement. M. Delièvre.

Id. Rue de Fives, projet d'aménagement. M. Delièvre.

Id. Matériaux de pavage, proposition de la société anonyme des granits porphyroïdes des Vosges M. Vilbo.

Bourses et subsides. — Institution des jeunes aveugles de Roubaix, le jeune Henri Desfrenne : demande de bourse. M. Vanneufville.

Institution des sourds-muets de Roubaix, le jeune Isidore Vermeulen, demande de bourse. M. Wichart.

Id. Institution des sourds-muets de Roubaix, le jeune Gustave Cabaye, demande de bourse. M. Wichart.

Id. Ecole nationale des Arts industriels, le jeune Arthur Lagers, demande de bourse familiale. M. Mibo.

Résultat d'adjudications. — Il a été procédé hier matin, dans une des salles de la mairie à deux adjudications.

La prem ère relative à la livraison des denrées alimentaires nécessaires aux Fourneaux Economiques pendant l'hiver 1893-94.

Cette première adjudication comportait six lots.

Le premier lot comprenait la fourniture du vin, avait un devis de 2.000 f. s'élevant à la somme de 5000 francs ; le cautionnement à verser est de 400 francs.

M. Jules Légrand a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 1,29 0/0.

Le devis du deuxième lot, légumes, s'élevait à 855 fr.; cautionnement à verser 50 fr.; M. Pierre Bonnaudet a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 8 0/0.

Le troisième lot qui comprenait : les haricots, dont le devis s'élevait à 2980 fr.; cautionnement 90 fr.; M. Emile Fouquet, épicier, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 18.40 0/0.

Le quatrième lot : fourniture de morues et harengs saurs : devis 437.50 cautionnement à verser 15 fr.; adjudicataire M. Lecomte-Contamine qui a offert un rabais de 5 0/0.

Le cinquième lot comprenait la fourniture des œufs; avait un devis de 1500 fr. avec un cautionnement de 50 fr. M. Castelain Vandalle a été déclaré adjudicataire moyennant sept fr. le cent d'œufs.

Sixième lot : Riz, riz, potasses, savon, sel ; devis 124 fr. 50, cautionnement 5 fr., adjudicataire M. Lecomte-Contamine moyennant un rabais de 10 0/0.

La seconde adjudication comprenait les travaux de la mise en y abilité de la rue Ingre.

Le devis s'élevait à 7.000 francs avec un cautionnement à verser de 600 francs,

Deux soumis ionnaires se présentèrent, M. Jules Desp'anques a été adjudicataire moyennant un rabais de 9 0/0.

Vol de vêtements rue du Vivier. — Hier matin, vers 10 heures et demie, et 5 heures 1/2 du soir chez M. Léon Buzin, rue du Vivier cour Ducrot. Un ou plusieurs individus ont pénétré par la lucarne dans la maison, au premier ; ils ont forcé armoire et emporté huit pantalons, 3 jaquettes d'homme deux pardessus, une chaine de montre (en doublé, une blague à tabac, trois chapeaux d'homme ainsi que trois paires de chaussures dans une armoire placée dans la chambre, ils ont pris cinq francs sur quinze qu'ils trouvaient.

Ils ont également laissé une montre en or appartenant à Mme Briot, qui été accrochée au mur, Mme Briot qui est couturière a constaté le vol à son retour de travail, elle a appelé une voisine avec qui elle est venue faire sa déposition devant M. Broigne, commissaire du 2e arrondissement qui a ouvert une enquête.

Entre ouvriers et contremaîtres. — Mardi matin vers dix heures, un ouvrier, Charles Leblanc, de l'usine Lemaire et Dilisse rue des Filatures, ayant mal reçu une observation faite par un contre-maître, au sujet du graissage d'une machine, se permettait à voies de fait contre celui qui le réprimandait.

Le contre-maître a eu une côte fracturée. Les premiers soins ont été donnés d'urgence par M. le docteur Godefroy. Une enquête est ouverte.

Concert annuel de la Grande harmonie. — La Grande harmonie informe à ses membres honoraires son concert annuel le mardi 23 janvier, à l'Eldorado.

Pour rehausser l'éclat de cette fête, elle s'est assurée le concours des artistes suivants :

M. Marguillier, violoncelle solo ;